

Mise à jour pour les propriétaires fonciers



C.-B. et Alberta
Automne 2025



Nous apprécions vos commentaires

Répondez au sondage de 2026 à l'intention des propriétaires fonciers pour avoir la chance de gagner l'une des 16 cartes-cadeaux.

Une carte-cadeau de \$500

cinq cartes cadeaux de \$100

dix cartes cadeaux de \$50

Comment participer :

- Retournez le questionnaire ci-joint.
- Visitez le snts.ca/tmc
- Balayez le code QR :



Le point sur la remise en état

En 2026, Trans Mountain demeure déterminée à remettre en état les zones touchées par le projet d'expansion dans l'ensemble du réseau pipeline en Alberta et en Colombie-Britannique. Même si d'importants progrès ont été accomplis et que plusieurs zones ont déjà été restaurées, Trans Mountain demeure engagée à terminer rapidement les travaux de remise en état qui restent.

Pour appuyer ces efforts, Trans Mountain a retenu les services d'autres représentants fonciers pour veiller à ce que les propriétaires fonciers reçoivent rapidement des réponses à leurs questions et préoccupations. Quatre agents de remise en état des terres se consacrent exclusivement aux efforts de restauration en cours et sont les principales personnes-ressources des propriétaires fonciers pour tout ce qui se passe après la construction. Ces agents possèdent une vaste expérience et travaillent en étroite collaboration avec nos représentants fonciers actuels et d'autres équipes de Trans Mountain.

Si vous avez des questions au sujet des travaux de remise en état en cours ou en suspens sur votre propriété, nous vous encourageons à communiquer avec nos agents de remise en état des terres. Leurs responsabilités comprennent l'examen, l'évaluation et la documentation de vos préoccupations post-construction, ainsi que la coordination avec diverses équipes de Trans Mountain afin d'assurer que les mesures de remise en état requises soient réalisées efficacement.

Région de l'est – Alberta

Ken Hiller 780.690.1366 Ken_Hiller@transmountain.com

Région centrale – de Mount Robson à Merritt

Rob Gunn 403.813.5841 Rob_Gunn@transmountain.com

Région de Sumas – de Merritt à Abbotsford

Brian Resta 403.704.3778 Brian_Resta@transmountain.com

Région de l'ouest – de Langley à Burnaby

Peter McLeod 604.818.4883 Peter_McLeod@transmountain.com

En haut à gauche : Terminal de Burnaby; Ci-dessous : L'équipe de remise en état qui travaille avec les propriétaires fonciers





Ai-je besoin d'un permis?

Avant de commencer vos travaux, posez-vous les questions suivantes :

1

Est-ce que la surface du sol sera perturbée?

2

Utiliserez-vous de l'équipement motorisé ou de la machinerie?

3

Les travaux se dérouleront-ils sur l'emprise ou à moins de 30 m du pipeline?

4

Est-ce que les véhicules ou l'équipement doivent avoir accès à la zone?

Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, vous devez faire une demande de permis. Voir la page 4 pour les mythes et les réalités concernant les travaux à proximité de l'emprise pipelinère.



Surveillance environnementale et remise en état

Le programme de surveillance environnementale post-construction se poursuivra en 2026 afin d'évaluer l'efficacité de la remise en état du projet d'expansion de Trans Mountain (PETM) dans l'ensemble du réseau pipelinier en Alberta et en Colombie-Britannique.

Trans Mountain est déterminée à s'assurer de l'atteinte des objectifs de rendement du PETM pour le programme de remise en état. L'objectif principal du programme est de remettre les terres temporairement perturbées par la construction du TMEP dans un état compatible avec la végétation environnante et l'utilisation des terres et équivalent aux conditions antérieures à la perturbation.

Les activités de remise en état sont adaptées à chaque site, qu'il s'agisse de terres agricoles, de forêts, de milieux humides et de cours d'eau, ou encore de zones urbaines ou résidentielles. Les travaux peuvent comprendre la remise en forme du sol et du terrain, la stabilisation des surfaces, l'établissement de la végétation et le contrôle des mauvaises herbes. Ces pratiques sont menées sous la supervision de spécialistes en environnement qualifiés et sont évaluées en fonction des critères environnementaux et réglementaires applicables.

Les activités de remise en état reflètent l'engagement continu de Trans Mountain à l'égard de la gestion de l'environnement et appuient la protection de l'environnement à long terme.

Au cours des prochains mois, les équipes poursuivront leurs travaux afin de rétablir l'ensemble des conditions environnementales après la construction énoncées dans les permis et de respecter les ententes conclues avec les propriétaires fonciers. Nous fournirons des mises à jour, et il se peut que nous communiquions avec certains propriétaires de temps à autre pour autoriser l'accès au corridor du pipeline.

Ci-dessus : L'emprise du district de l'Alberta, dans le comté de Yellowhead, en Alberta; **Centre droit :** L'emprise du district de l'Alberta, dans le comté de Parkland, en Alberta; **Images du bas :** 2025 - Travaux sur le terrain relatifs aux PIG, district de l'Alberta

Analyse détaillée de la planification des interventions géographiques

Les plans d'intervention géographiques (PGI) sont un élément important du plan de gestion des urgences de Trans Mountain. Les PGI visent des emplacements précis le long de l'emprise du pipeline, en particulier dans les zones vulnérables sur le plan environnemental et culturel.

Les PGI indiquent à l'avance les principaux endroits où des mesures de lutte contre les déversements pourraient être mises en place pour appuyer les mesures d'intervention dans les 48 h suivant un incident. Ces plans déterminent aussi les zones vulnérables sur le plan environnemental et culturel qui pourraient être traitées en priorité au besoin.

Chaque plan d'intervention géographique est préparé pour une région spécifique qui correspond aux cinq districts opérationnels de Trans Mountain : Alberta, North Thompson, Kamloops, Sumas et le Grand Vancouver. Les plans décrivent les mesures d'intervention à des emplacements précis le long de l'emprise pipelinière, comme les prises d'eau municipales, les milieux naturels vulnérables, les zones côtières et les sites ayant une valeur culturelle ou environnementale

Les PGI identifient et classent également les points de contrôle à des endroits prédéterminés sur terre ou dans des cours

d'eau où les intervenants pourraient intercepter un déversement et déployer de l'équipement. L'identification proactive de ces emplacements aide à orienter la planification des interventions et permet à Trans Mountain d'intervenir plus efficacement, limitant ainsi les répercussions potentielles sur les zones vulnérables en cas d'incident.

Pour en savoir plus ou pour consulter les plans d'intervention géographiques : transmountain.com/fr/gestion-des-urgences



En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711

Travaux à proximité de l'emprise pipelinière :

Ce que vous devez savoir

Même des activités en apparence anodines peuvent compromettre la sécurité des pipelines. Avant de commencer tout travail sur l'emprise de Trans Mountain ou à proximité, assurez-vous de savoir quelles autorisations sont exigées.

[MYTHE]

« J'ai communiqué avec le service One Call, j'ai l'autorisation de travailler. »

> RÉALITÉ <

Un numéro de billet One Call pour la localisation n'autorise pas les travaux sur l'emprise pipelinière ou à proximité. En plus de communiquer avec OneCall, vous devez demander l'autorisation à Trans Mountain avant de commencer vos travaux. Creuser de façon sécuritaire près des pipelines, ce n'est pas seulement recommandé — c'est exigé par la loi. Selon le Règlement de l'Office national de l'énergie sur la prévention des dommages aux pipelines, quiconque planifie des activités de perturbation du sol près d'un pipeline sous réglementation fédérale doit prendre des mesures pour prévenir les dommages. En termes simples :

- One Call aide à déterminer l'emplacement des services publics souterrains.
- Le processus d'autorisation de Trans Mountain veille à ce que les travaux soient planifiés et réalisés de manière sécuritaire.

REMARQUE : Pour déterminer si vous avez besoin d'un permis, consultez la page 2.

[MYTHE]

« Si je creuse à faible profondeur, je n'ai pas besoin d'aviser qui que ce soit. »

> RÉALITÉ <

La profondeur, à elle seule, ne permet pas de savoir si un permis est requis ou non. Même des travaux peu profonds peuvent causer des dommages aux revêtements de pipeline ou à l'équipement connexe.

Peu importe la profondeur, certaines activités peuvent nécessiter une autorisation si elles :

- Endommagent ou dérangent la surface du sol
- Font appel à de l'équipement motorisé
- Se produisent à l'intérieur de l'emprise ou de la zone prescrite
- Nécessitent l'accès de véhicules ou d'équipement

[MYTHE]

« Ce n'est qu'une clôture — ce n'est pas considéré comme un travail de dérangement du sol. »

> RÉALITÉ <

L'installation, le remplacement ou le retrait d'une clôture nécessite l'approbation de Trans Mountain. Les poteaux de clôture dépassent souvent la profondeur prévue et peuvent représenter un risque pour les infrastructures souterraines.

[MYTHE]

« Le nettoyage superficiel du terrain n'est pas un problème. »

> RÉALITÉ <

Bien que le brossage puisse sembler être un travail léger en surface, il peut impliquer le retrait de souches, une exposition aux racines ou l'utilisation de machinerie lourde. Ces activités peuvent perturber la couverture de terre et pourraient nécessiter une autorisation.

[MYTHE]

« Le retrait d'une souche n'est pas considéré comme une perturbation du sol. »

> RÉALITÉ <

Le retrait d'une souche perturbe toujours le sol et peut exercer une pression sur les infrastructures souterraines. Cette activité nécessite à la fois un numéro de billet One Call et l'approbation de Trans Mountain.



Comme société d'État fédérale, Trans Mountain s'engage à fournir des renseignements dans les deux langues officielles du Canada. Balayez le code QR pour afficher la version en français.

As a federal Crown corporation, Trans Mountain is committed to providing information in both of Canada's official languages. Please scan the QR code to view the French version.

Scan
Balayez



Nous pouvons vous aider à planifier vos travaux en toute sécurité.

Avant de commencer toute activité à proximité du pipeline, communiquez avec OneCall. One Call avisera Trans Mountain. Nous vous aiderons à mieux comprendre les exigences de permis et les délais à prévoir.

Pour en savoir plus, visitez le transmountain.com/fr/securite-du-pipeline.